

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 7/03/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Geoffrey PUAUD.

Secrétaire de séance : Alexandra FONTENEAU

24-15-06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LE JARDIN DU PÂTI

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 212-31 L 2122-21 et L 2343-1 et 2 et R.2342-1 à D. 2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date 4 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice
Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Laydie PASQUIER, 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	125 855 €
Résultat de l'exercice 2023	0 €	125 855 €
Résultat reporté 2022	-90 357.54 €	73 042.46 €
Résultat cumulé	-90 357.54 €	198 897.46 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND



[Handwritten signature]